

PROGRAMME 2025

www.cibledesion.ch

Tir obligatoire		300 m	25/50 m
Vendredi	13.06.2025	17.00 - 19.00 h	Oui
Samedi	14.06.2025	09.00 - 12.00 h	Oui
Vendredi	08.08.2025	17.00 - 19.00 h	Oui
Samedi	09.08.2025	09.00 - 12.00 h	Oui
Samedi	16.08.2025	09.00 - 12.00 h	Non
Vendredi	29.08.2025	17.00 - 19.00 h	Oui
Samedi	30.08.2025	09.00 - 12.00 h	Oui

Tir en campagne		300 m	25/50 m
Vendredi	23.05.2024	17.00 - 19.00 h	Oui
Samedi	24.05.2025	09.00 - 12.00 h	Oui



Dernière remise des feuilles de stand:
18.30 h le vendredi / 11.30 h le samedi

Veuillez prendre avec vous la lettre d'invitation au tir obligatoire que vous avez reçue (form. 1.23).



Tir obligatoire 2025

Le tir obligatoire doit être accompli jusqu'au 31. août auprès d'une société de tir reconnue. Vous pouvez consulter les dates et les heures prévues pour le tir dans les organes de publication locaux, ou sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.sat.admin.ch/search-shooting-days>

Scanner le code QR
pour consulter les
dates de tir



Vidéo d'information
sur le tir obligatoire



En 2025, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2024 ou avant.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

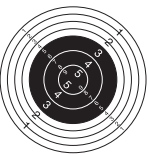
Les militaires qui seront licenciés en 2025 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (F ass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

À emporter avec soi pour accomplir le tir obligatoire :

La lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes, le livret de service, le livret de tir ou le livret de performances militaire, une pièce d'identité officielle, **l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage**, la protection personnelle de l'ouïe. En cas de documents manquants, adressez-vous à l'autorité militaire de votre canton de domicile.

Programme 300 m et 25 m

Fusil 300 m						Pistolet 25 m					
Prog	Nombre de coups	Genre de feu	Cible	Temps	Cart	Prog	Nombre de coups	Genre de feu	Cible	Temps	Cart
1	5 x 1	coup par coup		—	5	1	5 x 1	coup par coup		—	5
2	5 x 1	coup par coup		—	5	2	1 x 5	coup par coup rapide		50 sec	5
3	1 x 2	coup par coup rapide		—	2	3	1 x 5	coup par coup rapide		40 sec	5
	1 x 3	coup par coup rapide		—	3	4	1 x 5	coup par coup rapide		30 sec	5
4	1 x 5	coup par coup rapide		—	5						
Total des cartouches					20	Total des cartouches					20

Conditions de réussite Fusil 300 m

Le tir obligatoire est considéré comme réussi lorsque le tireur astreint a obtenu un minimum de 42 points et qu'il n'a pas tiré plus de trois zéros.

Conditions de réussite Pistolet 25 m

Le tir obligatoire est considéré comme réussi lorsque le tireur astreint a obtenu un minimum de 120 points et qu'il n'a pas tiré plus de trois zéros.

Questions

Pour toutes questions relatives au tir obligatoire, veuillez vous adresser aux autorités militaires cantonales compétentes.